

Bry-sur-Marne - Champigny-sur-Marne - Charenton-le-Pont - Fontenay-sous-Bois -Joinville-le-Pont - Le Perreux-sur-Marne - Maisons-Alfort - Nogent-sur-Marne -Saint-Mandé-Saint-Maur-des-Fossés-Saint-Maurice-Villiers-sur-Marne-Vincennes-

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** DU 18 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

17-146

OBJET: : Acompte sur subventions 2018 à une association avant l'adoption du Budget Primitif 2018 de l'EPT Paris Est Marne&Bois

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	13
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents:

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHE, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

Absents:

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20171220-D17-146-DE

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François Date de télétransmission : 20/12/2017

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

<u>OBJET</u>: Acompte sur subvention 2018 à une association avant l'adoption du Budget Primitif 2018 de l'EPT Paris Est Marne&Bois

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU les articles L. 2121-29 et L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 - art 37 du 29 décembre 2012,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, afin que l'association ne rencontre pas de difficultés de trésorerie dans l'attente de l'approbation du Budget Primitif 2018 pour l'exercice de son activité, d'assurer le versement d'un acompte sur sa subvention,

CONSIDERANT que cet acompte représente 25% de la subvention accordée en 2017 à l'association « Vivre et Entreprendre »,

DELIBERE,

DECIDE d'attribuer un acompte sur la subvention 2018 pour l'association suivante :

Vivre et Entreprendre

DECIDE que cet acompte représente 25% du montant total de la subvention accordée en 2017,

FIXE le montant de l'acompte sur la subvention 2018, comme suit :

Nom de l'association	Versée en 2017 (€)	25% (€)
ECONOMIE & EMPLOI		
VIVRE ET ENTREPRENDRE	35 000,00	8 750,00
TOTAL	35 000,00	8 750,00

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer les documents nécessaires à l'octroi de cet acompte,

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget principal,

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20171220-D17-146-DE

Jacques JP MARTI Pate de télétransmission : 20/12/2017 pate de réception préfecture : 20/12/2017